



ALLOWIN® DUO



ANTI-LIMACES DOUBLE ACTIF

EFFICACITÉ NOUVELLE GÉNÉRATION

*2 modes d'actions simultanés
et complémentaires*

*Encore moins
de matières actives*



*Plus rapide
d'action*

*Largeur de travail
inégalable*

ALLOWIN® DUO



FICHE D'IDENTITÉ

Cibles	Limaces et escargots
Usages homologués	Traitements généraux, Traitement du sol, Limaces et escargots
Composition	1 % de métaldéhyde + 1,62 % phosphate ferrique IP ^{MAX} *
Granulométrie	60 000 sphères/kg
Dose homologuée	5 Kg/ha
Nombre d'applications	5 / an
Cultures homologuées	Voir tableau ci-après



ALLOWIN® DUO, fabriqué en France à base de céréales françaises, est issu d'un process de fabrication breveté et unique au monde : le SFERRIC PROCESS.

SFERRIC PROCESS est un procédé de fabrication long, basé sur une sélection rigoureuse d'ingrédients et sur l'association de deux matières actives dans un appât sphérique afin d'apporter une efficacité nouvelle génération à l'agriculteur.

* IP^{MAX} : nom d'usage de la substance active phosphate ferrique

2 MODES D'ACTION



ALLOWIN® DUO est le premier appât double actif du marché. Le phosphate ferrique IP^{MAX} et le métaldéhyde sont ingérés simultanément par la limace. Chaque matière active agit sur des sites d'actions distincts et complémentaires, créant une véritable synergie pour apporter un niveau d'efficacité jamais atteint.

SYNERGIE

MÉTALDEHYDE Destruction cellulaire

Destruction des cellules productrices de mucus situées sur la peau et dans le système digestif

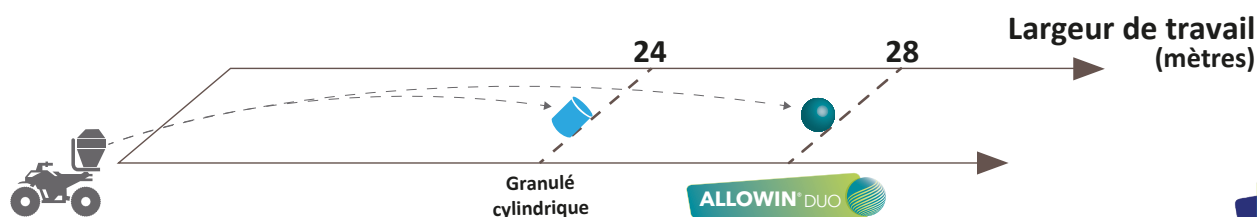
PHOSPHATE FERRIQUE IP^{MAX}® Blocage de la digestion

Perturbation du métabolisme du calcium par accumulation dans l'intestin et la glande digestive

Brevet 15.51785 et Brevet 15.51774

UNE SPHÈRE UNIQUE

La forme sphérique, unique sur le marché, améliore la résistance à la casse lors de l'épandage, et assure une régularité et une largeur de travail inégalables avec les épandeurs du marché.

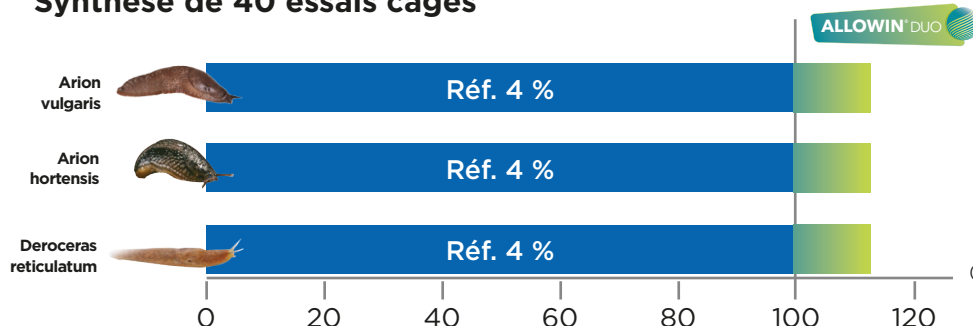


Testé par : 

EFFICACITÉ NOUVELLE GÉNÉRATION

PLUS EFFICACE sur toutes les limaces

Synthèse de 40 essais cages



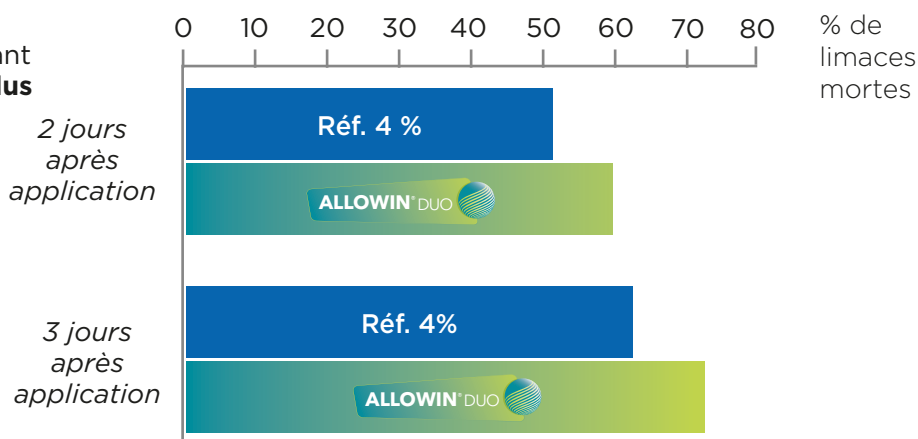
ALLOWIN® DUO apporte **10 % d'efficacité supplémentaire** quelles que soient les limaces et les conditions présentes dans la parcelle par rapport à la référence.

Gain d'efficacité

PLUS RAPIDE

Les 2 matières actives agissent de manière simultanée entraînant **un contrôle des limaces 15% plus rapide que la référence.**

Synthèse de 11 essais cages



MOINS DE MATIÈRES ACTIVES

La synergie créée par l'association des 2 matières actives permet de **réduire de 4 à 7 fois la quantité de métaldéhyde** apportée à l'hectare tout en apportant une efficacité nouvelle génération.

Quantité de métaldéhyde apportée à l'hectare (gr/ha) aux doses homologuées

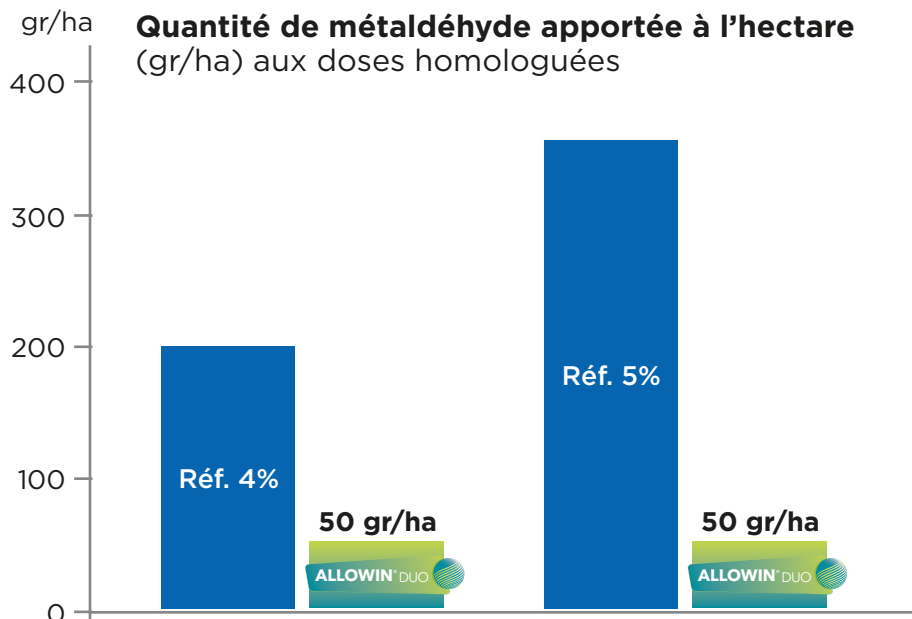


Tableau des usages

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'applications/an	Stades application / conditions d'emploi	Délai avant récolte (DAR)	Intervalle entre les applications
Graines oléagineuses (colza, tournesol, lin, pavot, sésame, soja, moutarde, coton, courge, carthame, bourrache, cameline, chènevis, ricin)	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-17 (du semis à 7 feuilles étalées)	F (BBCH17)	5 jours
Blé, Triticale, Seigle, Orge, Avoine, Sarrasin, Quinoa	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-29 (du semis à fin tallage)	F (BBCH29)	5 jours
Maïs, Millet, Sorgho, Plantes sucrières (betterave sucrière, racine de chicorées) Légumineuses potagères fraîches (haricot frais écossé, pois écossé frais, lentille) Légumineuses séchées (pois, pois protéagineux d'hiver et de printemps, féverole, haricot, lentille, lupin)	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-15 (du semis à 5 feuilles étalées)	F (BBCH15)	5 jours
Vigne, Fraisières ¹ , Framboisier, Mûres, Myrtilier, Aïrelles, Canneberge, Groseillier	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-69 (du semis à fin floraison)	F (BBCH69)	5 jours
Choux à inflorescence (Choux-fleurs, Brocoli et autres), Choux pommés, Légumes-feuilles frais ¹ (Laitues et autres salades similaires, brassicacées comprises, épinards et similaires (feuilles)), Fines Herbes ¹	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-41 (du semis à début de formation des boutons floraux)	F (BBCH41)	5 jours
Choux de Bruxelles	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-47 (du semis à 70 % des choux étroitement fermés)	21 jours	5 jours
Pamplemoussier, Oranger, Citronnier, Limette, Mandarinier, Amandier, Châtaignier, Noisetier, Noyer, Noix du Brésil, Noix de Cajou, Noix de Coco, Noix de Pécan, Pignon, Pistache, Abricotier, Cerisier, Pêcher, Prunier, Melon ¹ , Pastèque ¹ , Potiron ¹ , et autres cucurbitacées à peau non comestible ¹ , Tomate ² , Aubergine ² , Poivron ² , Piment ² , Concombre ² , Courgette ² , Cornichon ² et autres cucurbitacées à peau comestible ²	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-89 (du semis à maturation des fruits)	7 jours	5 jours
Oignon, Ail, Echalote, Poireaux	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-49 (du semis à fin de floraison)	7 jours	5 jours
Asperges	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-32 (du semis à la récolte)	7 jours	5 jours
Kiwis, Bananes	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-64 (du semis à 40 % des fleurs ouvertes)	F (BBCH64)	5 jours
Gazon, Cultures florales et ornementales ¹	Limaces et escargots	5 kg/ha	5	BBCH 00-99 (du semis à la sénescence)	-	5 jours

1 Egalement autorisé sous abri 2 Uniquement autorisé sous abri
Zone non traitée aquatique : 5 mètres - Ne pas récolter les fruits en contact direct avec le sol traité - Délai de rentrée : 6 heures en plein champ et 8 heures en milieu fermé.

ALLOWIN® DUO - AMM n° 2190173 - Phosphate ferrique IPmax 16,2 g/kg, Métaldéhyde 10 g/kg. Marques déposées, autorisation de mise sur le marché et fabrication : DE SANGOSSE. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Eviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale/nationale. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe6 Pour protéger les oiseaux/les mammifères sauvages, récupérer tout produit accidentellement répandu. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau pour tous les usages. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896. Bonnel - CS10005 - 47480 Pont du Casse (France). Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition NOVEMBRE 2020.** Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Version actualisée des fiches produits disponible sur www.ciblage-anti-limaces.fr - Crédit photos Gettyimages.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.